



Pension alimentaire

Par Mumu1968

Bonjour

Je souhaiterais savoir comment revaloriser une pension alimentaire, doit-on prendre l'indice du mois et l'année du jugement de divorce divisé par l'indice de la nouvelle année ou bien l'indice du mois du jugement de divorce de l'année passée divisé par l'indice de la nouvelle année ?

Merci pour votre aide

Par ESP

Bonjour

Vous prenez la pension, divisée par l'indice de départ, résultat multiplié par le nouvel indice.